

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 26

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING. Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 23 septembre 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 24 septembre 2025

Marie-Noël BERGER donne procuration à Danielle TODESCO en date du 24 septembre 2025

Laurence PIPERS donne procuration à François SALAGNAC en date du 24 septembre 2025

Laurent JARRY donne procuration à Bruno COMTE en date du 19 septembre 2025

Alain AUTHIER donne procuration à Valérie MILLON en date du 24 septembre 2025

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Lucile VALADAS

Objet : Motion du conseil municipal réaffirmant son opposition au projet de déviation FEYTIAT-PANAZOL

Délibération 2025-66

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

VU la délibération du Conseil municipal de Panazol en date du 24 avril 2019 exprimant le rejet du projet de déviation Feytiat-Panazol ;

VU l'avis rendu par l'Autorité Environnementale en mai 2019, pointant les incohérences et les lacunes du dossier initial ;

VU la suppression des emplacements réservés au PLU et l'absence de mention de ce projet dans le SCoT 2030 adopté en 2021 ;

VU les éléments de contexte relatifs à la préservation de la vallée de l'Auzette et aux risques agricoles et environnementaux associés à ce projet ;

CONSIDÉRANT que la vallée de l'Auzette constitue un patrimoine naturel, écologique et agricole à protéger ;

CONSIDÉRANT que ce projet, envisagé depuis les années 1990, a été jugé inutile, coûteux et destructeur par de nombreuses instances (Ville, Communauté urbaine, Département, Autorité Environnementale) ;

CONSIDÉRANT qu'il existe des solutions alternatives de mobilité, respectueuses de l'environnement et adaptées aux besoins actuels, à privilégier pour améliorer les conditions de circulation sur le territoire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL
RÉAFFIRME À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

- son opposition ferme et définitive à toute relance du projet de déviation Feytiat-Panazol ;
- son attachement à la préservation de la vallée de l'Auzette et de ses terres agricoles ;
- son engagement en faveur de solutions de mobilité durables et adaptées aux besoins des habitants.

DEMANDE :

- que cette position soit portée clairement auprès des partenaires institutionnels (État, Département, Communauté urbaine, SIEPAL....) ;
- que toute tentative de relance de ce projet soit écartée au profit de projets d'intérêt général conciliant besoins de mobilité et respect de l'environnement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 25 septembre 2025

Le Maire



Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 01/10/2025

Publié ou notifié

01/10/2025

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB66

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 25/09/2025

Objet : Motion du conseil municipal réaffirmant son opposition au projet de déviation FEYTIATPANAZOL

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de compétences - Voeux et motions

Date de télétransmission : 01/10/2025

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 66-Motion du CM réaffirmant son opposition au projet de déviation FEYTIATPANAZOL.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250925-DELIB66-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 01/10/2025